



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croix du combattant volontaire

Question écrite n° 19395

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la croix du combattant volontaire. La croix du combattant volontaire récompense les soldats qui ont fait le choix spontané de servir dans une unité combattante lors d'un conflit. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé de rétablir cette décoration comme titre de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19395

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008

Question retirée le : 8 avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)